

Communication

Décisions du Conseil municipal

Tavannes, le 4 avril 2025

À l'issue de chaque séance, le Conseil municipal partage les décisions et les sujets pouvant être communiqués et qui revêtent un intérêt général pour les habitants de Tavannes. Cette communication est publiée sur le site internet de la commune, sous l'onglet Conseil municipal.

Lors de sa séance du 2 avril 2025, le Conseil municipal a traité des points suivants :

- Le bureau de vote, pour l'élection du/de la préfet/e et la votation communale du 18 mai 2025, a été nommé.
- La version finale des modifications du règlement d'organisation qui sera proposé aux urnes le 18 mai 2025 aux ayants droit en matière communale a été approuvée ainsi que la question qui sera posée et le message accompagnant le matériel vote.
- Suite à l'appel d'offres public pour le mandat de mise à jour de la mensuration officielle 2026 à 2033, le bureau Sigeom SA, géomètre officiel actuel, s'est vu attribué le mandat par le Conseil municipal.
- L'affichage concernant des manifestations villageoises à l'entrée du village n'est pas (plus) autorisé directement sur le panneau souhaitant la bienvenue mis à part pour la Fête des Saisons ou activités menées par la commune tel que le marché. Toute société souhaitant mettre en place un affichage autour de ces panneaux est tenue d'en faire la demande à l'administration.
- Un concept de sécurisation des routes aux alentours des écoles a été présenté et validé par le Conseil municipal. Celui-ci se compose de 4 décisions à savoir :
 - Le maintien en zone 30 de la zone autour des écoles ;
 - La mise en place aux sorties des deux escaliers à la rue des Sources d'un passage piéton avec deux poteaux et une signalisation forçant les véhicules à s'écarter de la sortie des escaliers et permettant de casser la longue ligne droite. Deux barrières seront également posées au bout des escaliers pour forcer les piétons à s'arrêter et regarder que la traversée est libre et non dangereuse.
 - Un dépose-minute de deux places de parcs sera aménagé sur deux places blanches actuelles à la rue du Foyer le long de la route. Les deux places se situant sur le chemin fermé seront déplacées le long de la route afin de sécuriser le chemin pour les écoliers vers la route fermée.

- Deux pots de fleurs seront placés au croisement de la rue du Parc et de la rue du Foyer afin de réduire fortement la vitesse dans ce carrefour où beaucoup d'élèves se déplacent.
- Suite à la validation par le Département de l'inspection publique, le Conseil municipal a validé la proposition de nouveau règlement pour le domaine scolaire afin que celui-ci soit soumis lors de la prochaine Assemblée municipale de juin 2025.

Secrétariat municipal

Alexis Bourgeois

